



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.411.619.Yém.

**Notification**  
**aux Gouvernements des Etats parties**  
**aux Conventions de Genève du 12 août 1949**  
**pour la protection des victimes de la guerre**

---

Ratification des Protocoles additionnels I et II par la  
République arabe du Yémen

Le 17 avril 1990, la République arabe du Yémen a déposé auprès du Gouvernement suisse son instrument de ratification des Protocoles additionnels I et II.

Conformément à leurs clauses finales, les Protocoles additionnels I et II entreront en vigueur pour la République arabe du Yémen six mois après le dépôt de l'instrument de ratification, soit le 17 octobre 1990.

La présente notification est faite par le Gouvernement suisse en sa qualité de dépositaire desdits Protocoles.

Berne, le 31 mai 1990

